

COMMUNE DE QUEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°45

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 8
Date de convocation : 22/11/2024

Présents : Mme CHAMBAUD, M. PATRAS, Mme TRASSARD, M LASSALLE, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

Absents : M. INDA (pouvoir à M. LASSALLE), Mme CESBRON (pouvoir à Mme TRASSARD), M. LARDIN (pouvoir à Mme WEBER), M. CATTOEN, M. BOUILLEAU, M. ARDILLEY, Mme ROURE,

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : MODIFICATION TARIFICATION ACCUEIL PERISCOLAIRE

RAPPORTEUR : Cathy WEBER

Madame WEBER explique au Conseil que les tarifs pour l'accueil périscolaire n'ont pas été réévalués depuis plusieurs années.

Elle propose le maintien en trois tranches de tarification, basé sur le quotient familial, et la tarification suivante :

- 1ere tranche :
0.39 € le matin ou le soir
0.78 le matin et le soir
- 2^{ème} tranche
0.41 € le matin ou le soir
0.82 € le matin et le soir
- 3^{ème} tranche
0.43 € le matin ou le soir
0.86 € le matin et le soir

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés**, **ACCEPTE** la tarification proposée,

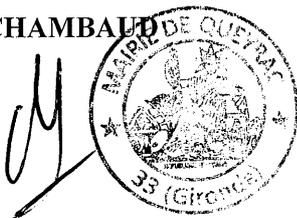
CHARGE Madame le Maire de la faire appliquer au 1^{er} septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait et certifié conforme.

Le 10 décembre 2024

Le Maire,

Véronique CHAMBAUD



Affiché le 10 décembre 2024

La Secrétaire de Séance,

Cathy TRASSARD

Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.